

Vers le Réseau Européen pour un Tourisme Durable et Compétitif

Politiques et instruments pour consolider une stratégie européenne pour un réseau des destinations d'excellence pour un tourisme durable et compétitif

Attendu que

Le tourisme est un secteur économique fondamental au niveau européen comme au niveau mondial. Selon une récente estimation du World Travel & Tourism Council, le tourisme représente une des industries mondiales plus grandes puisque le chiffre d'emploi de ce secteur est d'environ 231 millions de personnes et le tourisme produit plus de 10,4% du PNB mondial. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), seulement en 2006 on a enregistré 846 millions d'arrivées touristiques internationales, et les revenus dérivés de l'activité touristique pour la même période s'élèvent à 584 milliards d'Euros. L'OMT prévoit que le taux de croissance de tourisme e des voyages rejoindra 4,1% en 2020. En outre, l'Agenda 21 de la Conférence sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio de Janeiro en 1992 soutient que le tourisme est un des seules activités qui peut fournir des encouragements économiques pour la préservation environnemental, outre à être une grande ressource potentielle pour l'emploi permanent des femmes e des jeunes.

La nature fondamentale du tourisme et de ses services est réfléchiée dans toutes les régions et particulièrement celles qui approuvent ce protocole d'entente. Cependant, le besoin de promouvoir le développement économique de ce secteur sans provoquer des dégâts irréversibles au patrimoine naturel et culturel, ainsi que la nécessité de garantir une distribution équitable du revenu aux populations des destinations touristiques, sont maintenant bien reconnus.

Plusieurs initiatives internationales ont été réalisées concernant le développement durable du tourisme et les problématiques de l'Agenda 21. A fin d'optimiser le travail des Institutions et du monde des entreprises, il est nécessaire de définir des modèles d'application partagés sur ces thèmes qui peuvent être appliqués et expérimentés dans les destinations de tourisme européennes les plus importantes.

Cette conscience est émergé aussi des 4 éditions précédentes de **Eurometing**, le séminaire international sur les politiques européennes pour le développement durable du tourisme, qui a permis de créer un réseau informel d'institutions et organismes avec le but de consentir une comparaison continue au sujet de :

- l'application de l'Agenda 21 dans les régions et les destinations touristiques;
- la mise à jour en ce qui concerne le débat international et sur la position des organisations internationales (UE¹, ONU², OMT³, PNUE⁴, OIT⁵, etc.)
- une analyse des bonne pratiques dans les Régions européennes et non.

¹Union Européenne

² Organisation des Nations Unies

³ Organisation Mondiale du Tourisme

⁴ Programme des Nations Unies pour l'Environnement

⁵ Organisation Internationale du Travail

Pour garantir un niveau élevé de comparaison, la contribution de la Commission Eurometing, particulièrement du Directorate Général Entreprise, a été déterminante en matière d'identification des thèmes à discuter comme en matière de participation directe aux travaux et l'engagement des institutions internationales et des réalités régionales.

Le Forum européen du tourisme a eu lieu le 25 et 26 octobre 2007 en Portugal. Parmi les thèmes discutés, ceux proposés par la Communication de la Commission Européenne appelée « Agenda pour un Tourisme Européen Durable et Compétitif »⁶.

A ce propos, on partage l'exigence, mise en valeur dans les conclusions de la Communication, de commencer et soutenir un Agenda à moyen et long terme dans laquelle tous les sujets intéressés doivent entamer les initiatives nécessaires pour renforcer la contribution des pratiques durable, à fin d'augmenter la compétitivité de l'Europe comme destination touristique plus intéressante.

En partageant entièrement

Les indications de la Communication et, particulièrement, l'exigence que toutes les parties intéressées doivent observer le principes suivants :

- **Adopter une approche globale et intégrée** – Tous les impacts du tourisme doivent être pris en considération dans sa planification et son développement. Par ailleurs, le tourisme doit être bien équilibré et former un ensemble cohérent avec toutes les activités qui concernent la société et l'environnement.
- **Planifier sur le long terme** – Le développement durable doit veiller aux besoins des générations futures tout autant que des nôtres. La planification à long terme suppose une capacité à conduire des actions sur la durée.
- **Parvenir à un bon rythme de développement** – Le niveau, le rythme et la forme du développement devraient refléter et respecter les caractéristiques, les ressources et les besoins des communautés et des destinations d'accueil.
- **Faire intervenir toutes les parties intéressées** – Une approche durable exige une participation étendue et engagée à la prise de décision et à la mise en œuvre pratique par tous ceux qui sont concernés par les résultats.
- **Utiliser les meilleures connaissances disponibles** – Les politiques et les actions devraient reposer sur les connaissances les meilleures et les plus récentes. Les informations concernant les tendances et les effets du tourisme, ainsi que les compétences et les expériences, devraient être partagées à travers l'Europe.
- **Minimiser et gérer les risques** (principe de précaution) – En cas d'incertitude sur les résultats, il conviendrait de procéder à une évaluation exhaustive et de prendre des mesures préventives pour éviter tout effet néfaste sur l'environnement ou la société.
- **Répercuter les effets sur les coûts** (l'utilisateur et le pollueur doivent payer) – Les prix devraient prendre en considération le coût réel pour la société des activités de consommation et de production. Cela ne concerne pas simplement la pollution elle-même mais aussi l'utilisation des équipements qui génèrent des coûts significatifs de gestion.
- **Le cas échéant, fixer des limites et les respecter** – Les capacités limites de certains sites et de zones plus vastes devraient être reconnues et, dans le même

⁶ COM (2007) 0621 – 19-10-2007

temps, la volonté et la capacité de limiter, le cas échéant, l'ampleur du développement du tourisme et le volume des flux touristiques doivent s'exprimer.

- **Procéder à un contrôle permanent** – Tout le sens de la durabilité réside dans la compréhension des répercussions et dans une vigilance sans relâche afin d'apporter les changements et les améliorations nécessaires.

Dans l'esprit de la Communication, on a retenu stratégique de

- Approfondir les problématiques liées à l'application concrète de l'Agenda 21 dans les destinations touristiques européennes les plus significatives ;
- Consolider un réseau de relations structurées et continuées entre les principales régions touristiques européennes ;
- définir des modèles partagés pour la promotion des activités de recherche appliquée au tourisme durable avec le but d'introduire des pratiques innovantes au thème du développement durable des destinations touristiques européennes et garantir la maxime accessibilité aussi aux personnes avec un handicap ;
- Structurer un modèle qui garantit une comparaison permanente sur les problématiques du tourisme durable parmi les régions, les autorités locales, les états membres et la Commission Européenne, et aussi avec le monde des entreprises, des forces sociales et des consommateurs pour promouvoir la constitution d'un réseau spécifique européen.

Les Régions Toscane, Catalogne et Provence Alpes Côte d'Azur ont pris l'initiative de mettre en place un réseau ouvert aux Régions et aux autres organismes pouvant lui apporter un soutien.

Les régions, les institutions internationales et les représentants des réseaux et organisations engagés dans le débat social et économique sur le tourisme durable, réunis à Florence dans le cadre de Eurometing 2007 sur le tourisme durable

Etablissent

- de développer et renforcer un cadre pour la coordination des programmes nationales et régionales de développement et de recherche appliquée pour un tourisme durable.
- de partager et promouvoir chaque forme de coordination des actions des projets déjà en cours au niveau régional, en les rendant plus efficaces par l'échange des informations et par l'implémentation de *joint activities*.
- d'agir à partir de deux principes essentiels reconnus comme les **piliers** pour la pratique du développement durable du Tourisme : l'accroissement du **Dialogue sociale**, aux niveaux respectifs de compétence, et la constante **Mesurabilité des phénomènes** liés aux activités si hétérogènes reliées au tourisme

S'engagent

1. à agir activement pour la promotion des Instruments de concertation adéquats pour le **dialogue sociale** et pour garantir des procédés participatifs appropriés, exprès rapportés aux problématiques du développement durable du tourisme ;

2. à dédier, dans les cadres respectifs de compétence, une attention particulière aux suivants **dix Thèmes à défendre**, au fin de garantir une réelle capacité opérationnelle et l'applicabilité des politiques et des objectifs stratégiques pour le tourisme durable :

- Impact des transports
- Qualité de vie des résidents et de la population touristique
- Qualité du travail
- Elargissement du rapport entre demande/offre en proportion avec l'objectif de la désaisonnalisation
- Protection active du Patrimoine Culturel fonctionnel au tourisme
- Protection active du Patrimoine Naturel fonctionnel au tourisme
- Protection active des Identités des destinations
- Diminution et optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et particulièrement de l'Eau
- Diminution et optimisation des consommation d'Energie
- Diminution et gestion des Ordures

3. à définir les procédures et les modèles de monitoring et mesurage des phénomènes par rapport aux dix thèmes à défendre ;

4. à garantir un constant échange d'informations et connaissances sur les programmes de développement et recherche sur les thèmes;

5. à définir des programmes d'activité communs, en partageant méthodes de communication et participation, indicateurs, mesures opérationnelles et systèmes de relevé et correction des caractéristiques territoriales négatives et de construction de caractéristiques positives ;

6. à implémenter les activités communes, en focalisant sur la formation, l'échange et l'évaluation au niveau interrégional ;

7. à promouvoir et réaliser des recherches partagées sur les tourisme durable par des *joint calls* ;

8. à promouvoir collaborations et coopérations productives dans la recherche en matière de coopération interrégional et régional, en incluant partenariats publics et privés ;

9. à promouvoir stratégies ambitieuses et à long terme en ligne avec la politique de développement durable de l'Union Européenne, que chaque région toute seule ne pourrait implémenter si facilement ;

10. à promouvoir actions de soutien aux réalités en voie de développement au fin de réaliser les conditions pour le développement durable du tourisme.

Florence, le 17 Novembre 2007